

Echange de terrains rue Boissy d'Anglas avec la SNC «Les Monts de Bregille»

M. l'Adjoint LOYAT, Rapporteur : La propriété de la Société en Nom Collectif (SNC) «Les Monts de Bregille», aménageur de l'opération «Les Monts de Bregille», borde dans sa partie Sud/Est la forêt communale de Bregille.

Cette société a sollicité la Ville de Besançon afin de redéfinir une limite de propriété tenant compte de la topographie du terrain et de rendre ces ensembles fonciers cohérents en terme d'exploitation.

Il est donc proposé que :

- la SNC «Les Monts de Bregille» ayant son siège social, 18 Boulevard de Brosses à Dijon et gérée par M. CHOUSTA, cède à la Ville de Besançon une partie de sa propriété d'une contenance de 3 780 m² à prendre dans une parcelle de plus grande importance cadastrée section CO n° 137,
- en contre échange, la Ville cède à la SNC «Les Monts de Bregille» une partie de sa propriété d'une contenance de 3 050 m² à prendre dans une parcelle de plus grande importance cadastrée section CO n° 126. Cet échange se fera sans soulte.

Un schéma d'ensemble a été approuvé par délibération du 6 novembre 2000. Pour être conforme à ce schéma, la Ville autorisera les pétitionnaires à inclure dans la superficie des terrains à construire, les parcelles lui appartenant afin de garantir la réalisation du programme.

Les frais d'échange seront à la charge de la SNC «Les Monts de Bregille».

Le terrain Ville est inscrit à l'inventaire comptable sous le n° BAT-P00909.

Après avis favorable de la Commission Urbanisme, le Conseil Municipal est invité à :

- se prononcer sur cet échange,
- autoriser M. le Maire à signer les actes à intervenir.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'adopter les propositions qui lui sont soumises.

Récépissé préfectoral du 27 février 2003.